

Direction du Développement Territorial
116 cours Lafayette- Tour Incity
BP 3276
69 404 LYON Cedex 03
☎ : 04 72 60 11 34 / 06 17 43 75 53
@ : alexandra.habrial-montagnon@cera.caisse-epargne.fr

SAGIM
A l'attention de Monsieur Yves MOLINA
Maison du Fleuve Rhône
1, place de la Liberté
69700 GIVORS

Objet : Financement CT Pôle et Tiers Lieu de Santé sur la commune de Givors

Lyon, le 7 octobre 2022

Monsieur le Directeur Général,

Vous nous avez consultés dans le cadre d'un financement Court Terme destiné à la réalisation d'un Pôle et Tiers Lieu de santé sur la commune de Givors et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-joint les caractéristiques techniques et conditions financières de l'offre que nous sommes en mesure de vous proposer.

Vous voudrez bien noter que cette proposition reste soumise à l'accord définitif de notre établissement et que les conditions financières indiquées sont indicatives.

Dans l'attente de votre décision, je me tiens à votre entière disposition pour tout échange complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alexandra HABRIAL-MONTAGNON
Chargée d'Affaires Territorial
Territoire Rhône

Prêt Court Terme à Taux Révisable

<u>Emprunteur</u>	SAGIM
<u>Objet</u>	Financement Pôle et Tiers-Lieu de Santé de Givors
<u>Montant</u>	2 400 000 €
<u>Durée</u>	24 mois
<u>Cotation indicative sur taux d'intérêt :</u> <i>Euribor 3 mois flooré à 0</i>	Euribor 3 mois flooré* à 0 + marge de 0,98% Amortissement : In fine Intérêts prélevés trimestriellement Base de calcul : Exact/360 <i>*Si l'Euribor est inférieur à 0 %, il sera réputé égal à 0 %</i>
<u>Indemnité de remboursement anticipé</u>	Remboursement anticipé possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité égale à 3% du capital remboursé par anticipation, sauf en cas de cession du bien à une autre entité (dans ce cas spécifique, pas de frais de remboursement anticipé appliqué).
<u>Commission d'engagement</u>	0.10% du montant du crédit, prélevée à la signature du contrat de prêt
<u>Garanties</u>	50% ville de Givors 50% PAH
<u>Frais de dossier</u>	Néant
<u>Conditions préalables à la présentation du dossier en comité de crédit :</u>	- Production du contrat préliminaire de VEFA avec paiement à terme entre la SAGIM et la SAS Pôle et Tiers Lieu de Santé